

Des papiers pour les premiers de corvée !

Rassemblement Mercredi 2 Juin 15h

Devant la préfecture de Seine-Maritime Place de la Madeleine - Rouen

Le 28 Janvier 2021, l'Union Départementale CGT était reçue par la préfecture de Seine-Maritime pour discuter de la situation des travailleuses et travailleurs sans-papiers dans notre département. A cette occasion, nous avons remis une liste de 44 travailleurs qui correspondent aux critères de régularisation de la Circulaire du 28 novembre 2012 (dite « Valls »). Si depuis le 28 Janvier, 2 d'entre eux ont été régularisés, 7 autres ont reçu de la préfecture des obligations à quitter le territoire (OQTF) qu'ils contestent devant le tribunal administratif. Depuis Janvier d'autres travailleurs ont rejoint le Collectif CGT des Travailleurs Sans-papiers de Rouen.

Ils ne télé-travaillent pas. Ils font partie des « premiers de corvée » particulièrement exposés durant cette période de pandémie. Ils travaillent ou travaillaient dans le bâtiment, le commerce, la restauration, le transport, l'aide à domicile Leurs employeurs, confrontés à des besoins grandissants de main d'œuvre dans cette période d'allègement des mesures sanitaires, souhaitent continuer à les faire travailler. Pour la CGT ce ne peut être qu'en égalité des droits avec tous les salariés, ce qui implique leur régularisation par la préfecture.

A l'occasion de ce rassemblement, nous sollicitons une nouvelle rencontre pour discuter de l'application de la circulaire du 28 Novembre 2012.

Nous appelons tous les travailleurs sans-papiers et leurs soutiens à se rassembler Mercredi 2 Juin à 15h pour appuyer la délégation qui sera reçue par la préfecture.

Collectif CGT

travailleurs sans-papiers

187 rue Albert Dupuis 76000 Rouen.



Messagerie:

tsp.cgtrouen@orange.fr

Les profs en danger aussi ...

Des papiers pour Dulce!

A l'occasion du rassemblement du 2 Juin, la CGT éducation déposera à la préfecture les pétitions signées par les personnels de l'Education Nationale pour demander la régularisation de Dulce, enseignante contractuelle d'espagnol pendant 4 ans dans 9 établissements de l'académie, qui a pourtant reçu de la préfecture un refus de séjour et une obligation à quitter le territoire.